

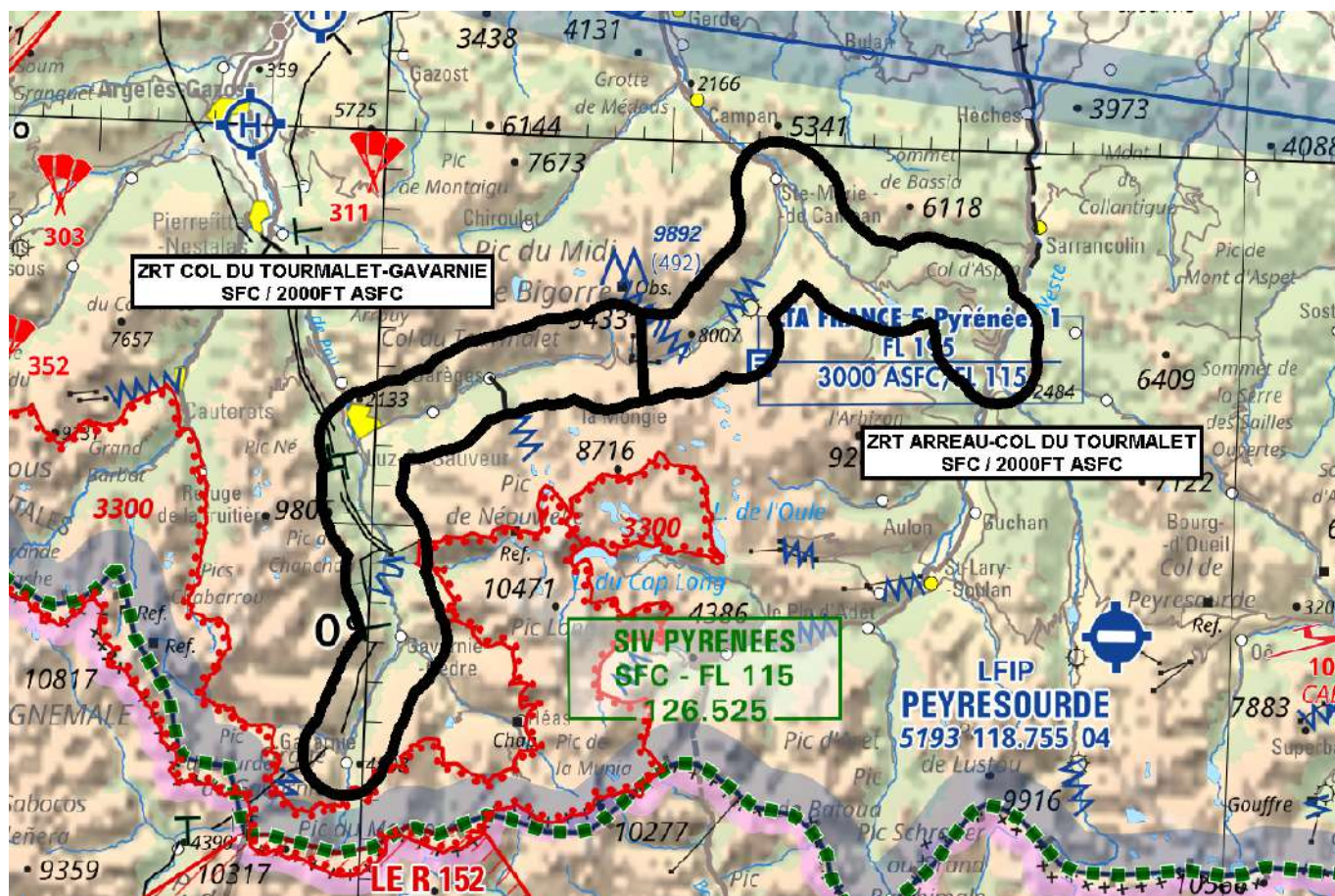
Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour la 6eme étape du Tour de France cycliste 2026

En vigueur : Le jeudi 09 juillet 2026

Lieu : FIR : BORDEAUX LFBB

CE SUP AIP ANNULE ET REMPLACE LE SUP AIP 136/2026.

ZRT ÉTAPE 6 ENTRE PAU ET GAVARNIE



ACTIVITÉ

Dispositif aérien assurant la retransmission télévisée de l'étape n°6 Pau - Gavarnie

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Dates	ZRT ARREAU - COL DU TOURMALET	ZRT COL DU TOURMALET - GAVARNIE
09 juillet 2026	1310 - 1450	1415 - 1605

INFORMATION DES USAGERS

- PYRENEES INFO : 126,525 MHz

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions des espaces aériens non contrôlés avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**CAG et CAM :**

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone

CAG IFR :

Sur autorisation et selon les instructions de l'organisme rendant les services de la circulation aérienne.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT ARREAU - COL DU TOURMALET****LIMITES LATÉRALES**

1 NM de part et d'autre des routes :

Arreau D918
Col d'Aspan
La Séoube
Sainte-Marie de Campan
La Mongie
Col du Tourmalet

LIMITES VERTICALES

SFC / 2000 ft ASFC

ZRT COL DU TOURMALET - GAVARNIE**LIMITES LATÉRALES**

1 NM de part et d'autre des routes

Col du Tourmalet D918
Barèges
Luz-Saint-Sauveur
D921
Gèdre
Gavarnie

LIMITES VERTICALES

SFC / 2000 ft ASFC

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.